



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2026, le règlement suivant :

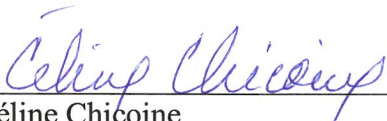
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-568 RELATIF AUX RESTRICTIONS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS OU CERTIFICATS EN RAISON DE CERTAINES CONTRAINTES

Ce règlement a pour objet de spécifier les documents requis lors de la délivrance de permis ou de certificats dans les zones soumises à des mouvements de sols.

QUE conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.Q. chap. A-19.1) le certificat de conformité a été approuvé par le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle en date du 9 avril 2026.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite-lascension.qc.ca sous la rubrique « administration – règlements et politiques ».

Donné à L'Ascension le 20 avril 2026.

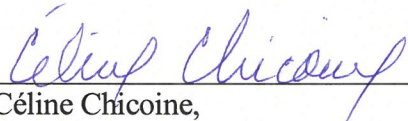


Céline Chicoine
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 20 avril 2026 entre 9h et 16h et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 20 avril 2026.


Céline Chicoine,
Directrice générale adjointe